

## Protection contre les risques de rubéole, rougeole, oreillons, varicelle, coqueluche et grippe saisonnière pendant une grossesse.

La rubéole, la rougeole, les oreillons, la varicelle, la coqueluche et la grippe sont des maladies très contagieuses, transmises par des gouttelettes produites lorsqu'un malade éternue, tousse ou parle. Ces gouttelettes invisibles sont en suspension dans l'air que l'on respire dans les endroits peuplés comme les écoles, les transports publics ou les magasins. Ces maladies sont particulièrement à redouter pendant la grossesse. Il est donc très important que les jeunes femmes soient immunisées contre celles-ci avant leur première grossesse ou, pour la grippe et la coqueluche, pendant la grossesse.

## Ne pas être protégée contre la rubéole, la rougeole, les oreillons, la varicelle et la grippe est particulièrement dangereux pendant la grossesse.

- > **La rubéole** passe souvent inaperçue, si bien que la personne malade ne sait pas qu'elle contamine son entourage. Si une femme enceinte s'infecte, le virus peut provoquer une fausse couche ou de graves malformations du bébé (par exemple : malformation cardiaque, cécité, surdité, retard mental), voire mortelles. Ce risque est particulièrement élevé pendant le premier trimestre de la grossesse et ne cesse qu'après la 20<sup>e</sup> semaine.
- > **La rougeole** présente un risque d'avortement spontané et d'accouchement d'un enfant mort-né ou prématuré. Elle ne provoque pas de malformations fœtales, mais peut mettre la vie de la future mère en danger en provoquant une pneumonie ou une encéphalite.
- > **Les oreillons** peuvent augmenter le risque d'avortement spontané.
- > **La varicelle** entraîne chez l'adulte, et particulièrement chez la femme enceinte, des complications beaucoup plus fréquentes que chez l'enfant (par exemple : pneumonies, surinfections bactériennes, méningite ou encéphalite). Pendant la première moitié de la grossesse, elle peut provoquer des malformations congénitales avec des atteintes graves de la peau, des os, des yeux et du cerveau.
- > **La grippe saisonnière** peut entraîner des complications respiratoires graves pouvant conduire à l'hospitalisation et même au décès des femmes enceintes, surtout pendant les deuxième et troisième trimestres de la grossesse et le premier mois qui suit l'accouchement.

## Vacciner la mère protège son enfant.

Les parents contaminent souvent leur bébé sans le savoir. Être vacciné permet par conséquent d'éviter de transmettre des maladies potentiellement graves à son enfant.

- > **La rougeole des bébés** entraîne fréquemment des complications et une hospitalisation. Très rarement, le virus peut persister dans le cerveau de l'enfant et déclencher des années après la rougeole une infection chronique du cerveau qui est toujours mortelle.
- > **La varicelle** attrapée par la mère juste avant ou juste après l'accouchement peut provoquer une varicelle du nouveau-né, avec un risque de décès allant jusqu'à 30 %.
- > **La coqueluche** avant l'âge de 6 mois se manifeste par des difficultés respiratoires parfois graves pouvant conduire à un arrêt respiratoire. Elle nécessite souvent une hospitalisation. Les complications redoutées sont la pneumonie, les convulsions et des lésions cérébrales. Un nourrisson atteint de coqueluche sur 1000 en décède.
- > **La grippe** chez les nourrissons entraîne souvent des complications cardiaques et respiratoires nécessitant une hospitalisation.

La vaccination contre la rubéole, la rougeole, les oreillons, la varicelle et la coqueluche avant une grossesse protège ainsi la mère et l'enfant pendant et après la grossesse de risques pouvant être graves. Elle permet égale-

ment la transmission des anticorps maternels au bébé. Il est ainsi protégé pendant les premiers mois de vie, en attendant qu'il soit assez grand pour être lui-même vacciné. Pour la coqueluche, la protection du nouveau-né par les anticorps maternels nécessite une vaccination récente. Il est donc préférable d'effectuer la vaccination peu de temps avant ou pendant la grossesse, afin d'éviter la transmission de la coqueluche de la mère à l'enfant après la naissance. La vaccination contre la grippe saisonnière permet de protéger mère et enfant, lorsque la grossesse ou l'accouchement surviennent entre décembre et mars.

## Ne pas être vaccinée avant une grossesse, c'est faire prendre des risques à la mère et à l'enfant.

Bien que plus de 8 enfants sur 10 soient vaccinés, les virus de la rougeole, de la rubéole et des oreillons sont tellement contagieux qu'ils circulent encore en Suisse et provoquent régulièrement des épidémies mettant en danger les personnes non immunes. Il n'y a malheureusement aucun médicament efficace contre ces maladies.

Pratiquement tout le monde attrape un jour ou l'autre la varicelle, le plus souvent dans l'enfance. A l'âge adulte, celle-ci entraîne souvent une hospitalisation en raison de possibles complications pulmonaires ou neurologiques. L'administration d'un médicament contre la varicelle ne garantit pas l'absence de complications éventuellement graves pour la mère et son enfant.

La coqueluche est fréquemment transmise au bébé par ses parents ou sa fratrie, car la protection après vaccination ou maladie diminue avec le temps. Un traitement antibiotique peut diminuer la transmission de la coqueluche s'il est commencé très tôt, mais il ne diminue pas la sévérité de la maladie en cours.

## Comment savoir si je suis protégée ?

Il est très important que toute femme fasse contrôler son carnet de vaccination par un médecin avant un projet de grossesse pour vérifier qu'elle est bien protégée contre la rubéole, la rougeole, les oreillons, la varicelle et la coqueluche.

## Les vaccins contre la rubéole, la rougeole, les oreillons, la varicelle, la coqueluche et la grippe saisonnière.

Les vaccins contre la rubéole, la rougeole et les oreillons sont combinés (vaccin trivalent appelé ROR). Le vaccin contre la varicelle est disponible séparément. Ces vaccins contiennent des virus vivants atténués, capables de mimer l'infection naturelle sans en déclencher les symptômes et donc d'induire des défenses immunitaires efficaces et persistantes. Ils ne contiennent ni mercure, ni aluminium. Les deux doses de vaccin ROR et/ou varicelle doivent être administrées à au moins 4 semaines d'intervalle. Il est possible de bénéficier d'un vaccin ROR même si la personne a déjà eu une ou deux des trois maladies et possède des anticorps contre l'une ou l'autre des infections : seul(s) le(s) vaccin(s) nécessaire(s) stimulera(ont) la production d'anticorps.

Les vaccins contre la coqueluche sont combinés avec ceux contre la diphtérie et le tétanos (vaccin DTP). Ils contiennent des morceaux des bactéries responsables de la coqueluche, de la diphtérie et du tétanos et de l'hydroxyde d'aluminium nécessaire pour lancer la réaction immunitaire ; ils sont aussi bien tolérés que les rappels habituels contre le tétanos. Une seule dose de vaccin DTP est suffisante pour la protection contre la coqueluche, même pour les femmes n'ayant pas été vaccinées dans l'enfance. Si nécessaire, les vaccins ROR, varicelle et DTP peuvent être administrés en même temps, à des endroits différents.

Les vaccins contre la grippe sont composés de morceaux de virus des 3 familles de virus qui circulent dans notre pays pendant l'hiver. Ils ne contiennent pas d'adjuvant.

### Quel est le meilleur moment pour se faire vacciner ?

Les vaccins ROR et varicelle contenant des virus vivants sont par précaution contre-indiqués pendant la grossesse. Toute femme non enceinte et non protégée contre ces maladies devrait recevoir le plus vite possible les vaccinations manquantes, **en évitant une grossesse pendant un mois après chaque vaccin**. Si une grossesse est déjà en cours, les vaccinations manquantes seront effectuées après l'accouchement.

Un rappel contre la coqueluche est recommandé entre 25-29 ans et aux futurs parents quel que soit leur âge. Un rappel supplémentaire contre la coqueluche est recommandé durant la grossesse lorsque la dernière vaccination (ou une coqueluche confirmée en laboratoire) remonte à plus de 5 ans.

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée aux femmes enceintes dès mi-octobre jusqu'à la fin de l'épidémie. Les vaccins DTP et grippe ne contenant pas de microbes vivants, la vaccination est sans danger pour l'enfant à naître. Si ces vaccins n'ont pas été faits avant ou pendant la grossesse, ils devraient être administrés aux deux parents juste après la naissance pour éviter la transmission de la coqueluche et de la grippe à leur bébé.

Aucun vaccin n'est contre-indiqué pendant l'allaitement.

### Effets indésirables des vaccinations contre la rubéole, la rougeole, les oreillons, la varicelle, la coqueluche et la grippe saisonnière.

- > **Vaccination ROR** : une réaction à l'endroit de la piqûre est possible, mais rare. Environ 1 personne sur 10 peut présenter de la fièvre, 2 à 4 personnes sur 100 des plaques rouges sur la peau ou un gonflement des glandes salivaires 7 à 12 jours après la vaccination. Une baisse transitoire des plaquettes sanguines peut être observée chez environ 1 personne sur 30 000, avec un risque de saignements (hématomes sous la peau en particulier) ; cette complication survient beaucoup plus rarement après la vaccination que lors d'une infection par les virus de la rougeole ou de la rubéole. Une inflammation des articulations, très rare chez l'enfant, peut survenir après la vaccination ROR des femmes, elle disparaît habituellement en deux semaines. Les effets indésirables graves sont extrêmement rares (moins de 1 par million de vaccinations).
- > **Vaccination contre la varicelle** : une personne sur 3 à 5 peut développer à l'endroit de l'injection une rougeur et une sensation douloureuse qui disparaissent rapidement. Une personne sur 10 à 20 peut présenter une poussée de fièvre et une personne sur 20 à 25 quelques boutons de varicelle entre le 7<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour suivant l'injection. Les autres effets indésirables (pneumonie par exemple) sont extrêmement rares.
- > **Vaccination DTP et contre la grippe** : les réactions locales (rougeur, tuméfaction, douleur au point d'injection) ou plus générales (fatigue,

mal de tête, très rarement fièvre) sont généralement bénignes et transitoires. Des réactions plus graves, comme un choc anaphylactique, sont extrêmement rares.

### Contre-indications aux vaccinations contre la rubéole, la rougeole, les oreillons, la varicelle, la coqueluche et la grippe saisonnière.

Une réaction inhabituellement forte à une vaccination précédente, une allergie grave à l'un des composants du vaccin ou la suspicion d'une éventuelle contre-indication doivent toujours être signalées et discutées avec le médecin.

La vaccination ROR ou varicelle devrait être évitée chez les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli en raison d'une maladie ou d'un traitement.

La vaccination contre la grippe est contre-indiquée chez les personnes présentant une grave allergie aux protéines de l'œuf.

### Coût des vaccinations contre la rubéole, la rougeole, les oreillons, la varicelle, la coqueluche et la grippe saisonnière.

Ces vaccinations sont prises en charge par l'assurance obligatoire des soins (sous réserve de la franchise et de la quote-part).

### Votre médecin vous recommande de vous protéger et de protéger votre futur bébé contre la rubéole, la rougeole, les oreillons, la varicelle, la coqueluche et la grippe saisonnière.

Votre médecin vous recommande de vérifier votre protection vaccinale et de vous faire vacciner si nécessaire, pour votre bien-être et celui de votre enfant, et répond volontiers à vos demandes.

Afin d'offrir une protection maximale à votre enfant, le contrôle et la mise à jour, si nécessaire, des vaccinations du père et des frères et sœurs de votre enfant sont également recommandés.

#### Compléments d'information :

Vous trouverez également des informations générales sur la vaccination à l'adresse [www.infovac.ch](http://www.infovac.ch) ou [www.sevacciner.ch](http://www.sevacciner.ch). Vous pouvez créer ou vérifier votre carnet de vaccinations en ligne à l'adresse [www.mesvaccins.ch](http://www.mesvaccins.ch).

**Ce document a été préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.**

Etat : février 2015

Tampon du médecin

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez:

OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne

Fax: +41 (0)58 465 50 58, e-mail: [verkauf.zivil@bbl.admin.ch](mailto:verkauf.zivil@bbl.admin.ch)

N° de commande: **311.266.f**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP

**EKIF : CFV**

**COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS**

Secrétariat: Section Vaccinations et mesures de contrôle

Office fédéral de la santé publique OFSP

Tél. secrétariat: +41 (0)58 463 87 06, fax secrétariat: +41 (0)58 463 87 95

E-mail: [ekif@bag.admin.ch](mailto:ekif@bag.admin.ch), Internet: [www.cfv.ch](http://www.cfv.ch)